



Championnat Départemental Jeunes de la Vienne 2025

Règlement Intérieur du tournoi

Saison 2025 – 2026

Article 1 : Conditions générales

Le Comité Départemental du Jeu d'Echecs de la Vienne (CDJE86) et l'Echiquier Poitevin organisent le Championnat Départemental Jeunes de la Vienne 2025 le 22 novembre 2025.

Le lieu du tournoi est la Maison des Projets, 48 rue de la Liberté, 86180 Buxerolles.

Les règlements Fédéraux J01, R03, et le règlement du Championnat ZID Jeunes Poitou-Charente s'appliquent prioritairement en cas de discordance avec le présent règlement.

Article 2 : Modalités du championnat

Les résultats des parties compatibles seront enregistrés pour le classement FFE Rapide.

2.1 Structure du championnat : Le championnat se compose de cinq tournois regroupant cinq catégories : U08, U10, U12, U14, U16. Aucune fusion ni sur-classement ne sera possible.

2.2 Règles du jeu : Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93e Congrès de la FIDE à Chennai (Inde) applicables au 1er janvier 2023.

2.1.1 L'annexe A5 des parties rapides s'appliquera à ces tournois

2.1.2 Le forfait est déclaré après 5 minutes de retard

2.3 Appariement : Les appariements se font au système Suisse intégral (règles FIDE C.04) assisté par ordinateur (programme Sharly Chess). Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui se seront présentés et auront fait contrôler leur licence dans les limites prévues (cf. article 3). Tout joueur se présentant après la clôture du pointage sera apparié pour la ronde 2 avec zéro point.

Si le nombre de participants dans une catégorie est inférieur à 7, les appariements se feront selon le système toutes rondes ou avec deux parties aller-retour s'il n'y a que deux participants.

Les appariements seront affichés 5 minutes avant le début de la ronde.

2.4 Nombre de Rondes : Cinq (5).

2.5 Classement : Le classement se fera au total des points marqués (partie gagnée : 1 point, partie nulle : ½ point, partie perdue : 0 point).

2.6 *Départage* : Les départages du classement individuel sont dans l'ordre : le Buchholz tronqué, le Buchholz, la performance. Pour le Buchholz tronqué, le logiciel choisit de tronquer les deux valeurs les plus faibles et le calcul se base sur l'ancienne méthode de calcul du score ajusté.

Pour les tournois toutes rondes, les départages sont dans l'ordre : le Sonneborn-Berger puis le Kashdan puis la confrontation directe.

Une phase de blitz de départage en match aller-retour à la cadence 3 minutes + 2 secondes par coup sera organisée si les départages ne permettent pas d'attribuer un titre ou une qualification.

2.7 *Cadence* : La cadence est de 25 minutes + 10 secondes par coup, dès le 1er coup et pour toute la partie.

2.8 *Inscription et droits d'inscription* : Les inscriptions se terminent le vendredi 21 novembre à 23h59. L'organisation et l'arbitre se réservent le droit d'accepter ou de refuser toute inscription après cette date.

Les clubs du département envoient par mail une liste des joueurs qu'ils souhaitent inscrire à l'arbitre (sixela.lathiere@gmail.com). Il n'y a aucun droit d'inscription.

Article 3 : Horaires

Pointage de 9h30 à 9h50

Ronde 1 à 10h00, ronde 2 à 11h15, ronde 3 à 13h15, ronde 4 à 14h30, ronde 5 à 15h45

Article 4 : Titres et Qualifications

Comme lors des qualifications régionales et contrairement à l'échelon national, il n'y a pas de tournoi « mixte » et « féminin » au championnat Départemental Jeunes de la Vienne. Les joueurs d'une même catégorie s'affrontent dans le même tournoi, à l'issue duquel est établi :

- un classement général de la catégorie
- un classement spécifique « féminin »

Le premier et le second de chaque classement spécifique sont déclarés champion.ne et vice-champion.ne départemental 2025-2026 de leur catégorie.

Le nombre de qualifiés pour le championnat ZID Jeunes Poitou-Charentes est le suivant pour chaque catégorie féminine et mixte de chaque tranche d'âge : quatre (4) si moins de 14 inscrits, cinq (5) entre 14 et 16 inscrits, six (6) si plus de 16 inscrits (sous réserve de validation par la commission technique de la ligue).

Article 5 : Organisation

À la fin de la partie les joueurs remettent les jeux et les pendules à leur position de départ. Le résultat inscrit par le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) sur le support mis à disposition.

En cas de réclamation à propos d'un résultat, les joueurs auront jusqu'à la publication des appariements de la deuxième ronde immédiatement à la suite de la ronde concernée pour que ce résultat soit pris

en compte dans le cadre du tournoi. (Pour une réclamation sur un résultat de la ronde N, les joueurs auront jusqu'à la publication des appariements de la ronde N+2 pour que la modification soit prise en compte dans le cadre du tournoi) Cela concerne le classement permettant l'attribution des prix ainsi que les appariements pour le reste du tournoi. Dans le cas contraire, le résultat sera modifié uniquement pour la prise en compte dans le classement Elo.

Article 6 : Règles de comportement

- Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.
- Une tenue et un comportement corrects sont exigés.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle de jeu.
- Les spectateurs ne sont pas autorisés dans la salle de jeu.
- Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi.
- On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un joueur forfait sans excuse à une ronde n'est pas apparié à la ronde suivante. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.
- Les téléphones portables et autres moyens électroniques de communication sont interdits dans la zone de jeu. La découverte d'un tel appareil non éteint ou sa sonnerie en cours de partie entraînera la perte de la partie pour son détenteur.
- La prise de photos est soumise à l'autorisation de l'arbitre.
- En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'organisation à publier, dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les mineurs inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Article 7 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Alexis LATHIERE, Arbitre Fédéral d'Open de niveau 1 (AFO1).

Article 8 : Acceptation du règlement

Les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur et la Charte du joueur d'échecs.

L'Echiquier Poitevin, pour le CDJE 86
Yann OURRY

L'arbitre principal
Alexis LATHIERE